



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES
DE LA REGION ILE-DE-FRANCE POUR LE
PROJET DE MISE EN PLACE D'EQUIPEMENTS
DE VIDEO PROTECTION AU TITRE DU FONDS
DE SOUTIEN A L'EQUIPEMENT EN VIDEO
PROTECTION**

**DÉCISION N° DM-25-091
EN DATE DU 01 AVRIL 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que le projet d'extension du système de vidéo protection objet de la présente décision s'inscrit dans le cadre du dispositif « soutien à l'équipement en vidéo protection »;

CONSIDÉRANT que le coût total hors taxes des dépenses est estimé à 243 636 €;

CONSIDÉRANT la nécessité de réaliser ce projet dans le cadre des actions visant la lutte contre la délinquance afin de répondre aux besoins de sécurité des citoyens ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de pouvoir bénéficier d'une dotation pour le projet d'installation du système de vidéo protection ;

D É C I D E

DE SOLLICITER auprès de la Région Ile de France une subvention au titre du dispositif d'aide « soutien à l'équipement en vidéo protection », d'un montant de 73 091 euros correspondant à 30% du montant hors taxes des dépenses éligibles retenues pour cette opération.

D'AUTORISER Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250401-lmc1H13048H1-AR
Date de réception en Préfecture : 01/04/2025
Date de Publication : 01/04/2025